Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société

Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 91 (1955)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: S.P.R. - Comité central. — Vaud: Comité central. — Cotisation 1955. — Commission de presse. — Chœur des jeunes. — Genève: U.I.G.M.: Convocation. — Groupe des jeunes et des maîtres ruraux. — U.I.G.D. - U.A.E.E.: Convocation. — Groupe des jeunes de l'U.I.G.D. — U.A.E.E.: Groupe d.échanges. — Neuchâtel: Comité central: Voyage de printemps. — Section du Locle.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Confiance en soi, mais... — R. Spring: Films fixes ou diapositives isolées? P. H. J.: Documents sonores. — Fiches.

Partie corporative

S.P.R. — COMITÉ CENTRAL

Profitant de la présence à l'Assemblée générale S. P. V. de tous ses membres, le comité central a tenu séance à Lausanne le 30 janvier sous la présidence de A. Neuenschwander, président. Le principal objet à l'ordre du jour était la préparation de la séance du 5 février, à Berne. Rappelons qu'il s'agit d'une entrevue avec les représentants des cinq principales associations qui groupent le corps enseignant suisse, afin de créer éventuellement un comité d'entente de ces associations pour étudier les problèmes communs, notamment les propositions qui sont présentées par l'Organisation internationale du Travail.

La résolution 27 de l'O. I. T. a fait l'objet d'une étude attentive du comité. G. Delay, ancien président S.P.R., délégué ouvrier suisse à la session consultative des travailleurs intellectuels et du Corps enseignant, et qui, en cette double qualité, a pris l'initiative de la réunion de Berne, assiste à la séance et avec Neuenschwander, représentera la S. P. R.

Un bon nombre d'affaires courantes sont ensuite évoquées ; plusieurs demanderont des études approfondies. Mlle Quartier a bien voulu se charger du rapport pour la F. I. A. I., sur la réadaptation à la vie de l'enfant déficient, tandis que E. Pierrehumbert s'occupera de la liberté de l'instituteur et G. Willemin de la participation des associations du corps enseignant suisse à la lutte contre la littérature indésirable pour la jeunesse.

A. Pulfer, G. Willemin, Mlles Quartier et Schnyder feront partie de la commission de lectures de l'Unesco, tandis que Neuenschwander et A. Pulfer suivront les travaux du Comité de patronage des écoles suisses à l'étranger.

G. W.

VAUD

COMITÉ CENTRAL

Pour la première fois depuis des décades, le Comité central S.P.V. ne subit aucun changement au début de ce nouvel exercice. En effet, les décisions prises par l'Assemblée générale du 31 janvier 1954 obligent

les membres du C.C. à rester en fonctions durant quatre ans. En outre, le président actuel doit rester à son poste une année encore. Pour 1955, l'équipe suivante continue à travailler avec la même répartition des tâches :

Pierre Vuillemin, président, Pontaise 21, Lausanne. Tél. 24.36.32.

Ernest Barraud, vice-président et « bulletinier », av. Major Davel 10, Vevey, tél. 5.38.37.

Charlotte Cornioley, secrétaire, Pré Russin B. Aigle. Tél. 2.25.58.

Benjamin Jotterand, Caissier, av. Hugonnet, Morges. Tél. 7.28.96.

Alfred Marguerat, secrétaire II et archiviste, Oron-la-Ville. Tél. 9.44.58.

E. B.

COTISATION 1955

A la suite des décisions prises par l'Assemblée générale, la cotisation est maintenue à 31.— fr. pour 1955.

Rappelons que 5.— fr. vont à la Caisse de secours ;

2,50 fr. à la « Fédération » ;

1,20 fr. à la Winterthur, assurance R.C.;

13,50 fr. à l'Educateur (abonnement annuel);

il reste donc 8,80 fr. pour toute l'administration de la S.P.V. (C.C., subsides, enquêtes, assemblées générales et des délégués, commissions, représentations, etc.)

Nous vous prions de réserver bon accueil au « bulletin de versement » que vous trouverez encarté dans ce journal et qui vous permettra d'acquitter — sans frais — votre cotisation. C.C.P. Lausanne, II 2226.

E. B.

COMMISSION DE PRESSE DE LA S.P.V.

Cette commission a siégé le 24 janvier sous la présidence de L. Campiche, Lausanne. Elle a appris avec satisfaction que le C.C. a pris à titre d'essai un abonnement à l'*Argus de la presse*. Tous les articles concernant l'école ou les questions d'enseignement publiés dans les journaux de la Suisse romande parviendront ainsi à la Commission de presse par l'intermédiaire du « bulletinier » qui est chargé d'en faire le tri. Dès maintenant, ce dernier fera d'ailleurs partie de la Commission.

Les collègues vaudois qui correspondent à un journal local ou de la capitale et qui s'intéressent à l'activité de la Commission de presse sont priés de s'adresser à L. Campiche, av. de Montoie 7, Lausanne.

CONCERT DU CHŒUR DES JEUNES

Il aura lieu au nouveau théâtre de Beaulieu, vendredi prochain 11 février, à 20 h 30.

Répétition générale publique jeudi 10 février, à 20 h 30. Location : chez Fœtisch Frères, Caroline 5, tél. 22 30 45.

Au programme:

Messe en sol de F. Schubert; Te Deum d'A. Fornerod (en création); Magnificat de J.-S. Bach, avec le concours de l'O.C.L., de Maria Stader, Lise de Montmollin, Hugues Cuénod, André Vessières.

Rappelons que ce concert sera redonné dimanche 13 février à 15 h. au temple paroissial de *Payerne*.

U. I. G. (MESSIEURS)

Les membres de la section sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le mercredi 9 février 1955, à 17 heures précises au

CAFÉ DE LA POSTE

57, rue du Stand, Ier étage.

Ordre du jour:

- 1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
- 2. Mutations.
- 3. Communications du comité.
- 4. Notre revalorisation.
- 5. Propositions individuelles.

IMPORTANT. Le comité vient de remettre aux autorités un important mémoire destiné à justifier nos revendications sur le plan matériel et moral.

Il est indispensable que chaque membre de l'U. I. G. vienne prendre connaissance du contenu de ce mémoire afin de pouvoir ensuite contribuer activement au succès de nos démarches.

GROUPE DES JEUNES ET GROUPE DES MAITRES RURAUX

Prochaine séance : vendredi 11, à 17 heures, au XXe siècle.

Ordre du jour : Elections du comité U.I.G.

Vocabulaire: l'homme (suite).

U.I.G. DAMES - U.A.E.E.

Chères Collègues,

Celles d'entre vous qui, lors de notre séance commune de mai 1954, ont entendu M. Olivier Reverdin nous parler de la Grèce antique, n'ont sans doute pas encore oublié leur plaisir et leur enthousiasme d'alors. Pendant une bonne heure et demie, nous nous étions senties transportées dans le temps et dans l'espace, en un lieu et en un temps qui, grâce à l'éloquence de M. Reverdin, nous parurent exceptionnels.

Conquises par la parole et par les connaissances du conférencier sur la Grèce, vos présidentes lui demandèrent peu après s'il serait disposé à nous consacrer une fois encore son temps. M. O. Reverdin y consentit spontanément, sans qu'une date précise soit fixée.

Elle l'est maintenant. Le

mercredi 23 février 1955, à 17 h.

en l'aula de l'école secondaire de la rue Necker, M. Olivier Reverdin nous entretiendra à nouveau de la Grèce. Mais cette fois, il s'agira de notre époque et cet exposé sera illustré de clichés en couleurs, que d'ores et déjà nous prévoyons splendides. Il sera agrémenté de poèmes dits par Mme Hélène Dalmet, du Théâtre de la Comédie.

Nous ne doutons pas que le nom seul de ces deux personnalités suffise à vous attirer à cette séance. Toutefois, si nous comptons sur vous pour honorer d'une assistance nombreuse Mme Dalmet et M. Reverdin, nous insistons également sur le fait qu'en vous abstenant d'être des nôtres le 23 février, vous vous priveriez d'un grand plaisir, vous perdriez une occasion d'enrichissement culturel et vous vous prépareriez d'amers regrets pour le jour où vous lirez le compte rendu de cette conférence.

Ne manquez donc sous aucun prétexte la prochaine séance de nos deux associations et retenez dès aujourd'hui la date du 23 février!

Vos présidents: F. S., R.-F. Q.

N.-B. — Nos collègues-messieurs, qui avaient manifesté des regrets de n'avoir pu assister à la précédente conférence de M. O. Reverdin — et les autres — sont cordialement invités!

GROUPE DES JEUNES DE L'U.I.G. DAMES

RAPPEL

C'est le mercredi **9 février** à 17 h., que Mme Ruchon nous parlera, à l'école de Malagnou, de « l'écriture liée ».

U.A.E.E. — GROUPE D'ÉCHANGES

RAPPEL

Lundi 7 février à 16 h. 45 à l'Ecole de St-Antoine. L'utilisation de la boîte de surfaces.

M. B. et S. J.

NEUCHATEL COMITÉ CENTRAL

Fait exceptionnel, le C.C. était convoqué samedi passé avec un ordre du jour comprenant essentiellement un problème pédagogique. En effet, nos préoccupations d'ordre matériel ont absorbé jusqu'ici le plus clair de notre temps.

Cependant, c'est d'abord et à nouveau le statut du Corps enseignant primaire qui a retenu notre attention, certains points méritant encore d'être approfondis. Maintenant, confrontations et entrevues avec les autorités compétentes pourront être envisagées avec la collaboration du C.E. secondaire, telles questions intéressant au même titre l'ensemble du C.E.; d'autres nous concernant exclusivement pourront être examinées à part.

Mais c'est le problème de l'appréciation des travaux scolaires et de la promotion des élèves qui fut débattu le plus longuement. Les deux sections

des Montagnes ont déjà introduit la question en assemblée générale de district. Leurs représentants au C.C. s'en firent l'écho. Il en résulte que le C.E. voit l'utilité de reprendre tout le problème, d'en discuter en une nouvelle séance. Trop de conceptions et d'intérêts divers sont en jeu pour que nous agissions avec précipitation. Il faut avoir le temps d'y réfléchir. Il a paru utile au C.C. de procéder en deux étapes, de revoir d'abord en détail le régime des appréciations, et ensuite les inconvénients des conditions de promotion en vigueur qui, au reste, ne sont pas les mêmes partout. On remarquera pourtant que les deux choses sont intimement liées. Pour l'instant, voici ce que nous proposons aux sections : Un questionnaire limité à l'appréciation des travaux paraîtra tout prochainement dans l' «Educateur ». Ainsi, chacun l'aura en mains et pourra l'étudier à loisir. On n'y répondra pas personnellement, mais chaque section se réunira pour en discuter et votera sur toutes les questions soumises à son jugement. Cette procédure a paru la plus propre à atteindre et intéresser chacun, et à éviter un dépouillement de bulletins individuels disparates dont la synthèse serait quasi impossible à dégager. En outre, les assemblées générales permettent un échange d'opinion fructueux, certains arguments convaincants échappant parfois à une analyse superficielle.

Enfin, comme toujours, le C.C. eut à s'occuper de nombreuses petites affaires administratives d'importance secondaire. Nous avons eu le grand regret de prendre congé de deux membres consciencieux et dévoués du C.C., nos deux secrétaires: Mlles Alice Perrin (verbaux) et Hélène Stotzer (correspondance) qui, depuis un nombre d'années respectable, nous ont fait bénéficier de leur compétence et de leur amabilité. Au nom de la V.P.O.D. — S.P.N. nous leur adressons nos très vifs remerciements.

Ce sont MM. Georges Treuthardt des Hauts Geneveys et Marcel Jaquet de la Chaux-de-Fonds qui les remplaceront. W. G.

PROJET DE VOYAGE POUR LES VACANCES DE PRINTEMPS

Tous les collègues qui s'intéresseraient à une visite des

Châteaux de la Loire

sont informés que nous organisons un voyage de quatre jours, en autocar, comprenant la visite des hospices de Beaune, des villes de Bourges, Tours et Orléans, des six châteaux de Chenonceaux, Azay-le-Rideau, Villandry, Amboise, Blois, Chambord et de l'église romane de Vézelay. Retour par Dijon. Prix: environ 145 fr.— (transport, logement, repas sauf le souper du quatrière jour). Le programme détaillé paraîtra ultérieurement. Tous renseignements auprès de W. Guyot, Raya 7, le Locle.

W. G.

SECTION DU LOCLE

Dans son assemblée annuelle, la section a renouvelé son Comité comme suit :

Président : M. Ernest Hasler ; Membres : Mme Yvonne Löw-Dubois, Mlle Marie-Claire Nardin (le Locle), MM. Jean Marti (les Ponts), Jean-Daniel Favre, Jean Müller, Charles Erard (le Locle). W. G.

Partie pédagogique

CONFIANCE EN SOI, MAIS...

Vous n'êtes pas de ces gens qui se regardent vivre, qui se tâtent le pouls et perdent leur temps aujourd'hui à se demander s'ils ont bien agi hier ou avant-hier, à se morfondre au sujet des propos qu'ils ont spontanément exprimés quelque part. Non, vous êtes plein d'allant, de confiance en vous-même, conscient des quelques qualités que la nature vous a généreusement octroyées et vous ne vous attardez pas à analyser toutes vos actions et réactions, à peser vos maladresses, à compter vos insuffisances et vos petits travers ou à regretter vos erreurs. Vous voulez être positif, constructif, c'est-à-dire des entraîneurs qui ne regardent pas en arrière. Et vous avez bien raison!

A une condition tout de même: savoir conserver une constante fraîcheur de renouvellement. Car la vie a de ces malices qu'on ne saurait impunément ignorer; très rapidement les années qui passent amènent avec elles l'habitude d'un comportement qui va enlever à vos efforts professionnels, même les plus sages, la chaleur d'émotion — ou joie, ou enthousiasme, ou crainte — qu'ils devraient toujours contenir. Si vous n'y prenez garde, vous allez devenir un homme-schéma, une sorte de pantin plus ou moins bien articulé dont vos élèves — et d'autres avec eux — tireront les ficelles. Et ce sont vos qualités qui vont vous jouer ce vilain tour, ces qualités dont vous êtes si fier, que vous avez eu tant de peine à développer mais que vous avez su affirmer, cultiver,... caresser. Personne ne vous les conteste d'ailleurs, mais, voyez-vous, vous y croyez un peu trop à ces vertus professionnelles que vous vous accordez vous-même et l'opinion publique après vous.

« Comment donc! dites-vous. Renoncer à ce que nous avons de meilleur, à ces valeurs si difficilement acquises qui font votre raison de vivre et de travailler! Se démoraliser par persuation! » Y renoncer, non pas. Mais les surveiller ces qualités, les contrôler, en deux mots : s'en méfier! Car elles contiennent toutes, en puissance, les plus détestables conséquences. Vous avez du reste souvent proclamé que « l'excès en tout est un défaut ». Mesurez donc vos qualités, ne les prenez pas trop au sérieux et vous avec elles.

Les moralistes nous l'ont dit il y a longtemps, qui connaissent les ruses subtiles du cœur humain ; écoutez-les :

« Si l'on a tant de peine à se corriger de son principal défaut, c'est, assurent-ils, qu'on le prend pour sa principale qualité. »

Vous voyez qu'il vaut la peine d'être sur ses gardes. Pas besoin d'ailleurs d'une longue introspection pour vérifer la vérité de leur constatation. Un peu de lucide sincérité dans l'observation de soi-même, un peu de courage pour admettre la réalité et s'opposer aux ingénieuses justifications, le tout inspiré par l'ardent désir de résister à l'ankylose et vous conserverez un esprit et un cœur vivants.

Vous ne voulez pas essayer? Seriez-vous déjà cristallisé?

L'Educateur.

TENDANCES NOUVELLES DANS L'ENSEIGNEMENT PAR L'IMAGE

FILMS FIXES OU DIAPOSITIVES ISOLÉES?

La S.P.R. vient de constituer une commission de la projection fixe qui s'est mise au travail après avoir tenu une première séance à Neuchâtel, comme l'indique le rapport de notre collègue Pécoud paru dans l'Educateur du 22 janvier dernier. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire de présenter aux nombreux lecteurs de notre journal qui s'intéressent à l'enseignement par l'image, la traduction résumée de plusieurs articles que renfermait la « Lehrenzeitung » du 10 décembre 1954. Aprés un historique de la question et un rapide tour d'horizon que nous publions aujourd'hui, un deuxième article précisera l'attitude de nos collègues suisses-allemands à l'égard de ce moyen d'enseignement.

On sait qu'en raison de la diffusion croissante de l'emploi de l'image photographique projetée dans les classes, une Commission du Schweizerischer Lehrerverein s'est réunie en 1953 pour discuter de la meilleure manière de seconder les maîtres dans le domaine de l'image projetée.

En effet, l'abondance de la production étrangère, de qualité souvent inégale, posait le problème du tri, et, de plus, celui de l'acquisition de documents sur la Suisse qu'il est difficile d'obtenir.

Notre collègue G. Cramatte, de St-Ursanne, représentait la Suisse romande dans la Commission en question et nous empruntons à l'organe « Schweizerische Lehrerzeitung-Heft 50 10. Dez. 1954 - Zürich » de nos collègues de Suisse allemande quelques-unes des considérations suivantes, issues de leurs délibérations.

Bref historique

Vers la fin du XIXe siècle, on s'était mis à produire pour les lampes à projection scolaires ou autres des photos diapositives sur verre dans le format 9×12 cm., réduit bientôt dans les années 1900 à 8.5×10 cm.

La maison Leitz lança la première sur le marché un appareil de prise de vues qui permettait l'emploi du film de cinéma bon marché, enroulé en bobine, que nous connaissons tous, au lieu de la plaque sensible qu'il faut changer à chaque photo comme le font les professionnels. Les images de petit format $(24 \times 36 \text{ mm})$ triomphèrent après la première guerre mondiale. Leurs succès continuent encore aujourd'hui, d'autant plus qu'il est possible, avec le même appareil, de prendre des vues en couleurs à des prix abordables.

Des projecteurs scolaires de petites dimensions firent aussi leur apparition et les images photographiques de petit format sur pellicule enroulée en bobines, appelées films fixes, s'imposèrent par leur bon marché, marquant la fin du règne des clichés de 8.5×10 cm. Le maniement aisé et le bris moins facile des films fixes étaient parmi leurs atouts principaux.

A l'étranger, on alla même jusqu'à essayer d'introduire dans les écoles l'usage de bobines d'images de 18×24 mm, soit du format de

celles des films de cinéma. Certaines bobines destinées à la projection comptaient jusqu'à 120 images intercalées de textes explicatifs. Ces tentatives n'eurent pas de lendemain.

En Suisse, après 1930, des bobines de films fixes produites dans notre pays furent lancées sur le marché. Elles se distinguaient de la production étrangère par le nombre restreint des images, par leur qualité et le choix judicieux des vues. Il ne s'agissait pas de fabrication en masse, mais d'images présentées en bobines pour une raison financière. Chaque maître pouvait les découper, s'il le voulait, et les mettre sous verre pour les projeter, sans être obligé d'en jeter la moitié comme un ballast sans valeur. Ces pellicules étaient relativement chères à cause du coût élevé de notre main d'œuvre nationale. Le biais qui fut trouvé consista à faire exécuter le travail en Allemagne. Malheureusement, le bombardement de Dresde anéantit tous les négatifs.

Dès la fin de la deuxième guerre mondiale, en 1946, La Suisse, pays à monnaie forte, vit à nouveau l'invasion des pellicules étrangères. Mais, préoccupés comme nous venions de l'être pendant six ans de défense de notre patrimoine spirituel, nous avons désiré préserver dans le domaine de l'image scolaire le caractère national suisse, comme c'était déjà le cas pour les tableaux scolaires et les manuels réédités. L'aspect financier de la question déjoua tous les plans. La vente de films fixes purement suisses est forcément limitée dans notre pays, les maisons indigènes de la branche photographique se désintéressent totalement de la production scolaire qu'on leur propose. Dans ces conditions, la concurrence des firmes étrangères à production massive ne peut être affrontée. En tout cas l'exécution en série de copies de photos en couleurs ne peut être réalisée actuellement que hors de nos frontières.

Expériences actuelles faites à l'étranger et en Suisse.

Un congrès du Groupe d'étude international du film d'enseignement, tenu à Hambourg au début de 1953, entendit des exposés sur les expériences faites dans chaque pays avec les films fixes et les diapositives isolées. Ces diapositives ne se présentent donc pas sous forme de bobines, mais de petits rectangles de verre contenant des photos diapositives du format 24×36 mm. La pellicule est serrée entre deux lamelles de verre entourées d'un cadre métallique ou simplement fixées ensemble par une bordure de toile collante.

Angleterre

M. Harrison releva que son pays comptait 18 000 projecteurs de films fixes contre 6 000 projecteurs de diapositives. Des écoles toujours plus nombreuses adoptent des films fixes offerts par des maisons de commerce. On compte plus de 3 000 films à choix, plusieurs en connexion avec des films cinématographiques éducatifs. Les avantages principaux des films fixes sont signalés par le rapporteur:

le bon marché des pellicules permet aux écoles de les acheter aisément; elles sont ainsi toujours à disposition dans les bâtiments scolaires sans commande préalable faite à une centrale de documentation;

leur maniement est simple et commode.

Voici les inconvénients:

- le maître est tenu de suivre un ordre donné d'images, il n'est pas possible de choisir individuellement les photos et de traiter le sujet selon un plan personnel;
- la qualité de la projection du film fixe est moins bonne que celle des diapositives sous verre, car le film est rarement tout à fait sur un plan dans le projecteur; ceci entraîne facilement des images imprécises, surtout dès que la pellicule est chauffée;
- trop souvent les images sont du format 18×24 mm et comme les projeteurs sont conçus pour les dimensions 18×36 mm, l'image projetée est trop petite.

Pour en revenir au premier inconvénient signalé, c'est-à-dire la rigidité du plan imposé par le film fixe, M. Harrison remarque qu'à tout prendre il vaut mieux qu'un maître présente une série d'images préparées systématiquement et accompagnées d'un commentaire adéquat, plutôt que de projeter des vues choisies et péniblement rassemblées par luimême et qu'il ne peut souvent accompagner d'explications suffisantes. Nous reviendrons sur cette opinion.

Ecosse

M. Beaton constate que dans son pays la situation est presque la même que dans le reste du Royaume-Uni. Comme la qualité des films fixes offerts est extrêmement diverse, le corps enseignant a jugé nécessaire de publier une liste de ce qu'il valait la peine d'acquérir. Cette liste comprend le nom du distributeur, le nombre d'images par bobine, la limite d'âge des élèves à qui s'adresse chaque série, une courte notice sur le contenu.

France

Des renseignements de M. Lefranc, directeur du Centre audiovisuel d'enseignement de Paris, il ressort que dans son pays l'emballement pour les films fixes est grand. En effet, les écoles d'outre-Jura ont acheté plus de 40 000 projecteurs de films fixes, cependant que 20 000 projecteurs de diapositives grand format restent encore en service.

Suède

M. Lauritzen annonce qu'en Suède les projecteurs de films fixes sont quatre fois plus nombreux que ceux de diapositives. La qualité des bobines est en général bonne, leur seul défaut est de comprendre souvent trop de vues, dont on tend actuellement à réduire le nombre. Fait à noter, si un maître veut expliquer à fond un fait ou un sujet, il donnera la préférence aux diapositives, le film fixe reprenant ses droits pour l'enseignement donné sous forme de récit.

Finlande

Ici 4500 projecteurs de films fixes sont alimentés par 450 sortes de bobines choisies qui furent corrigées et adaptées au programme. Les diapositives sont rares. La production nouvelle est réalisée sur la base d'une collaboration entre les maisons commerciales et des représentants du corps enseignant. Des cours régionaux obligatoires pour les maîtres exposent les différents emplois didactiques des films fixes envoyés aux écoles munis d'une courte note explicative et d'une carte où chacun consigne ses remarques et observations.

Allemagne et Autriche

MM. Schmid et Hübl, sans nier les avantages du film fixe, font ressortir que les diapositives ont jusqu'ici nettement dominé dans ces deux pays à cause de leurs avantages pédagogiques : possibilité pour le maître de présenter un sujet selon sa manière personnelle, meilleure qualité de l'image.

Etats-Unis d'Amérique

Encore plus qu'en France, c'est le règne des bobines de films fixes, mais que l'on jette vite au rebut dès qu'elles ne donnent plus satisfaction. Jusqu'à quand durera cette mode? C'est la question qui se pose, car les progrès récents du film en couleurs ont permis de lancer sur le marché de remarquables séries de petites diapositives.

Suisse

Il est curieux que dans le domaine de l'emploi de l'image projetée les opinions du corps enseignant romand et celles des maîtres suisses-allemands diffèrent beaucoup. Est-ce dû à la qualité du matériel employé ? Nous ne le pensons pas. La cause gît ailleurs.

En Suisse romande, on donne la préférence au film fixe, comme c'est le cas en France, le pays fournisseur du matériel. Peu de maîtres ont pratiqué le découpage des images pour mettre les meilleurs sous verre et se constituer de la sorte une collection personnelle de petites diapositives à projeter. L'apparition des films fixes en Suisse romande a créé un enthousiasme bien compréhensible, car ils apportaient une documentation moderne, déjà prête et classée, là où les images les plus connues, en dehors des documentations personnelles, étaient des tableaux scolaires plus ou moins à la page et des diapositives trop peu renouvelées. L'abondance des vues de chaque bobine a plu également.

Par contre en Suisse allemande, depuis quelque temps déjà, la balance penche indicustablement en faveur des petites diapositives isolées ou en séries, du format 24 × 36 mm. Une maison de gros d'outre-Sarine, agent de vente unique de la plupart des films fixes étrangers, constate un fort recul des ventes. Une autre ancienne maison de la branche photographique déclare n'avoir plus vendu un seul appareil à projection de films fixes depuis quelques années, mais reçoit de tels appareils usagés qu'on lui demande d'adapter à la projection de petites diapositives. Que s'est-il donc passé pour qu'en un laps de temps assez bref un changement aussi net ait pu se dessiner? C'est que les maîtres se sont vu offrir de nouveaux petits projecteurs pour diapositives de 24 × 36 mm., accompagnés bien entendu de séries de vues correspondantes, en noir et blanc et en couleurs. Le terrain était favorable en Suisse allemande, où nombre de maîtres s'étaient déjà mis eux-mêmes à se constituer des collections de petites diapositives glissées entre deux verres accolés. La qualité de la nouvelle production photographique allemande assura l'adhésion d'un cercle toujours plus grand d'adeptes.

Le moment semble venu à cette croisée des chemins de se demander dans quelle direction portera l'effort de la Commission qui se propose d'aider les collègues de Suisse romande et allemande à se procurer des documents photographiques de valeur à projeter dans leurs classes.

Ce sera le sujet de notre prochain article.

R. Spring.

« DOCUMENTS SONORES »

L'histoire et la littérature illustrées par le disque

Bien des pédagogues hésitent à employer en classe les appareils reproducteurs de sons. La machine, en effet, supprime le contact affectif entre maître et élèves, si primordial dans tout enseignement destiné à porter des fruits. D'autre part, elle a perdu une bonne partie de sa valeur suggestive: les élèves l'écoutent avec l'oreille distraite qu'ils prêtent d'habitude à la radio familiale. Faut-il pour cela renoncer au disque? Constituera-t-il toujours pour le maître un auxiliaire négligeable? Il serait téméraire de l'affirmer. Tout ce qui introduit un élément nouveau dans le cadre traditionnel des leçons représente un enrichissement pour le maître et pour la classe, à condition de garder un caractère insolite et passager. Le disque est un de ces éléments nouveaux : s'il est de courte durée, condition importante, il joue le rôle de l'illustration en histoire ou en géographie par exemple. Employé à bon escient et avec mesure, le disque stimule l'attention. De plus, s'il met en valeur un beau texte, il contribue à former le goût des élèves, à éveiller ou à développer leur faculté d'expression, en quoi il ne se substitue pas au maître, mais le relaie. Il paraît particulièrement utile pour la leçon de diction où, avec sa régularité et sa constance d'automate, il offre un modèle sinon indiscutable du moins valable, et sur lequel toute récitation, après le commentaire du maître, pourra prendre appui. Mais où il est irremplaçable, c'est dans la présentation d'une scène de théâtre à plusieurs personnages : si suggestive qu'elle soit, la lecture du maître n'atteindra jamais le relief du dialogue réel.

Ce sont ces considérations qui ont inspiré les initiateurs de la collection « Documents sonores », destinée en France à l'enseignement primaire, mais valable aussi pour notre enseignement secondaire. Editée sous l'égide d'une commission pédagogique présidée par M. Menanteau, inspecteur de l'Enseignement primaire de la Seine, cette collection a pour but de procurer au corps enseignant des documents sonores d'une grande qualité éducative, technique et artistique, d'animer les grandes pages de la littérature française et de présenter des documents historiques souvent peu connus constituant une sorte d'iconographie d'époque. Tous les enregistrements, réalisés avec un souci constant d'agrément et d'originalité, à partir de textes rigoureusement authentiques, se présentent sur disques microsillon à 45 tours/minute d'une durée égale ou un peu supérieure à celle du 78 tours. Chaque disque, d'un diamètre réduit (17 cm), léger, incassable, facile à transporter parmi des notes de cours, est renfermé dans une pochette en cartoline comportant, imprimée au verso, une fiche pédagogique destinée à compléter la documentation du maître.

Nous avons eu l'occasion d'entendre plusieurs enregistrements de cette collection, divisée en quatre grandes séries : littérature, histoire, géographie, morale. Les documents historiques nous ont paru de première valeur ; ils captivent tant par la qualité des textes que par leur perfection technique. Aucune classe ne restera indifférente à l'ouïe du cahier de doléances, au style si digne et si ferme, adressé au Roi à la veille de la révolution par une commune rurale ; aucune n'oubliera le portrait de Louis XIV, brossé par Primi Visconti, ni celui de François Ier, l'ami des artistes, par Benvenuto Cellini. Une seule réserve : la collection historique ne concerne que la France. Plus éclectique, elle pourrait rendre plus de services hors des frontières de son pays d'origine. Les documents littéraires sont aussi du plus haut intérêt, notamment les enregistrements consacrés à la poésie et au théâtre. Un disque présente soit plusieurs œuvres d'un seul poète, c'est le cas pour Ronsard, La Fontaine, A. Chénier, Musset, Verlaine, Apollinaire, soit un thème : la Pluie, l'Automne, la Montagne... chanté par différents poètes. Le disque consacré à Ronsard est tout particulièrement réussi : non seulement le choix des poèmes est heureux, mais l'interprétation est quasi parfaite. En revanche, le disque intitulé la Pluie et les Poètes semble moins bon ; les textes sont de valeur inégale et, sans doute à cause de leur médiocrité même, moins bien dits. Les meilleurs sont incontestablement les enregistrements de théâtre, fragments de la Farce de Maître Pathelin, des Fourberies de Scapin, du Médecin malgré lui, de l'Avare, présentés en quelques mots, puis joués sans cabotinage, mais avec toute la verve et le relief indispensables, par des acteurs à la diction irréprochable. Après avoir entendu ces vivantes images où les voix, grâce à la perfection des méthodes modernes d'enregistrement et de reproduction, résonnent avec leur timbre naturel, créant ainsi l'illusion de la présence, on ne peut plus guère concevoir sans leur concours une lecon sur le théâtre.

Nous nous permettons de recommander la collection « Documents sonores » à tous les collègues soucieux de diversions fécondes. La liste des enregistrements intéressants pour eux est déjà longue et elle s'enrichit chaque mois.

P. H. J.

« DOCUMENTS SONORES », Collection réalisée pour le Corps enseignant premier degré, les Industries musicales et électriques Pathé-Marconi, 251-253, Fg Saint-Martin, Paris-Xe.

ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE

Annonce de place vacante

EDUCATEUR

à la Maison d'éducation de Vennes s/Lausanne

Pour les conditions spéciales, prière de consulter la Feuille des avis officiels du canton de Vaud du mardi 25 janvier 1955.

Office du personnel

Admissions

aux Collèges classique et scientifique cantonaux et à l'Ecole supérieure de jeunes filles de Lausanne

Dans le cadre des études pour la réforme de l'enseignement secondaire, le Département désire mettre à l'essai de nouvelles épreuves d'admission. C'est pourquoi, cette année, les candidats au Collège classique cantonal, au Collège scientifique cantonal et à l'Ecole supérieure de jeunes filles de Lausanne passeront, en plus des épreuves habituelles, deux autres examens.

Toutefois, la forme et les conditions de l'examen ne seront pas modifiées, puisque seules les épreuves habituelles serviront de critères à l'admission.

Les résultats des autres examens seront dépouillés plus tard et ne seront utilisés qu'à titre d'expérience.

Ces résultats ne détermineront donc en aucune manière la réussite ou l'échec des candidats à l'examen et pendant l'année.

Pour l'exactitude de ces expériences, il est nécessaire que tous les candidats subissent ces épreuves nouvelles. C'est pourquoi ces épreuves auront lieu au même moment que les examens habituels (cf. les dates fixées par chaque établissement).

Collège classique cantonal

Le Collège classique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur le français, les langues anciennes, les langues modernes, les mathématiques et les sciences. Il les prépare au Gymnase classique cantonal qui prépare lui-même à l'Université. Le Collège classique cantonal conduit à toutes les facultés universitaires, y compris l'Ecole polytechnique de Lausanne et l'Ecole polytechnique fédérale. Il délivre le certificat d'études secondaires au bout de six ans d'études.

La première année d'études (classe de VI°) est précédée d'un cours de raccordement ouvert aux élèves venant des écoles primaires officielles vau-doises. Il est vivement recommandé de suivre ce cours à 10 ans (âge normal) plutôt qu'à 11 (les élèves de 12 ans n'y sont pas admis).

Cours de raccordement 1955 : du 18 avril au 9 juillet.

Age d'admission: 10 ans révolus en 1955.

 $\it Examens\ d'admission: du\ 18\ au\ 22\ mars\ selon\ un\ horaire\ qui\ sera\ remis lors\ de l'inscription.$

Les inscriptions sont reçues au Collège (avenue Béthusy 7), du 26 février au 7 mars, de 10 à 12 h. et de 15 à 18 h. (samedi 5 mars, de 10 à 12 h. seulement). Prière de présenter l'acte de naissance ou le livret de famille, le carnet scolaire, les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Les examens d'admission pour les élèves venant d'écoles privées auront lieu en juin. Inscriptions dès le 15 mai.

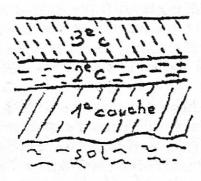
LES AVALANCHES I

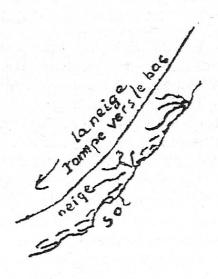
Les couches de neige qui se succèdent pendant un hiver forment, sur le sol, différentes couches s'amoncelant les unes sur les autres, mais bien distinctes. (Pour vous en rendre compte, creusez un trou dans la neige et examinez-en les parois.)

En se tassant, ces couches se soudent et forment un bloc compact et résistant.

Selon les conditions atmosphériques du moment, une des couches peut ne pas se coller à la précédente et risque de glisser facilement si le terrain est en pente.

La couche de neige recouvrant une pente ne reste pas immobile : elle glisse insensiblement et très lentement, pour se tasser au pied de la pente. (C'est pourquoi, dans les fortes pentes des Alpes, au printemps, les buissons sont couchés contre le bas, l'herbe et les mottes arrachées).





Coopérative scolaire « La Flamme », Cormoret.

Collège scientifique cantonal

Examens d'admission. — Le Collège scientifique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur l'étude des langues vivantes, des mathématiques et des sciences. Son programme est réparti sur cinq classes d'une année chacune (classes V à I). Il décerne le certificat d'études secondaires, qui permet de poursuivre les études supérieures (Gymnase, Ecole polytechnique, Université, Polytechnicum). Une section technique et moderne groupe les élèvees des trois classes supérieures qui se destinent spécialement aux écoles d'arts et métiers, aux technicums, aux carrières commerciales et administratives.

Début de l'année scolaire 1955-1956 : lundi 18 avril 1955, à 14 heures.

Examens d'admission en classe de V^e et dans quatre classes supérieures : les jeudi 24 mars, à 7 h. 30 et 14 h.; vendredi 25 mars, à 8 h., samedi 26 mars, à 8 h., lundi 28 mars, à 7 h. 30.

Age minimum pour l'admission en $V^{\rm e}$: 11 ans dans l'année. Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions du 28 février au 7 mars inclus.

Présenter le livret scolaire à jour, deux certificats de vaccination (variole et diphtérie) et le livret de famille ou un extrait de naissance.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat ou à la direction du Collège scientifique cantonal, Lausanne, Mercerie N° 24 ; téléphone 22 43 23.

N. B. — L'Etat accorde des dispenses d'écolage et des bourses d'études à des élèves méritants de condition modeste. La commune de Lausanne peut accorder, de son côté, des subsides et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste, dont les parents sont domiciliés à Lauanne.

Ecole supérieure et Gymnase de jeunes filles

Cet établisement comprend une section classique et une section de culture générale.

Les élèves peuvent y obtenir, à l'âge de 16 ans, le certificat d'études secondaires, à 19 ans, celles de la section classique, le baccalauréat ès lettres (ou certificat de maturité), celles de la section de culture générale, le diplôme de culture générale.

Début de l'année scolaire 1955-56 : lundi 18 avril, à 14 heures.

Examens d'admission en VIe: du 18 au 22 mars.

Examens d'admission dans les autres classes de l'Ecole supérieure et du Gymnase : du 29 mars au 1^{er} avril.

Age minimum pour entrer en VI°: 10 ans dans l'année.

Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions auprès du directeur de l'Ecole supérieure, du 28 février au 7 mars, de 9 h. à 12 h. et, sauf le samedi, de 15 h. à 18 h. 30.

Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

LES AVALANCHES II

On peut classer les avalanches en deux catégories :

- 1. les coulées;
- 2. les avalanches de plaques de neige.

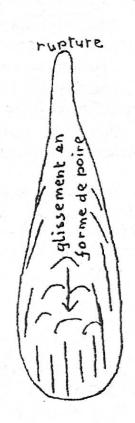
LES COULÉES

En hiver, quand les cristaux de la dernière neige tombée sont sans cohésion (ne se collent pas, ne se fixent pas les uns aux autres), cette neige peut se mettre en mouvement d'elle-même dans les pentes raides, ou bien être entraînée par la chute d'une corniche ou d'une pierre.

Ces coulées, très nombreuses, mais jamais très grandes, ne sont pas très dangereuses car elles ne se produisent qu'après des chutes de neige par temps calme.

Des coulées plus importantes se produisent au printemps. Le soleil fait fondre la surface de la neige et l'eau s'infiltre dans les couches inférieures dont la cohésion est détruite. Elles se mettent alors à glisser et emportent avec elles d'énormes masses de neige mouillées. Ces avalanches de fond sont faciles à prévoir. Elles descendent chaque prin-

temps en empruntant des **couloirs d'avalanches** qui les conduisent jusque dans les vallées. On connaît plus de 9000 de ces couloirs, en Suisse, le plus long ayant 7 km de long.



Coopérative scolaire « La Flamme », Cormoret.

Ecole supérieure de commerce et d'administration du canton de Vaud

Maupas 50, Lausanne — Téléphone 24 66 71

Ouverture de l'année scolaire 1955-1956 : lundi 18 avril 1955.

Examens d'admission : lundi 18 avril, à 14 heures, et mardi 19 avril, à 8 heures et à 14 heures.

Commencement des leçons : mercredi 20 avril, à 8 heures.

Inscriptions avant le 20 mars, au secrétariat de l'école, qui est ouvert tous les jours de 8 heures à midi et de 14 heures à 18 heures, sauf le mercredi et le samedi après-midi.

Age requis : Première année d'études, 14 ans révolus au 31 décembre ; un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Pour entrer en deuxième année, les élèves doivent avoir achevé leur scolarité obligatoire (huit années d'école au minimum).

Sous réserve des conditions d'âge énoncées ci-dessus :

Les élèves sortant des établissements secondaires cantonaux (Collège classique et scientifique) ou de collèges communaux sont admis conditionnellement, sans examen, en première ou deuxième année, s'ils sont promus
dans la classe correspondante de leur école. Les élèves porteurs du certificat d'études secondaires sont admis sans examen dans la troisième année.
Ceux qui viennent d'une section classique ou scientifique doivent, durant le
premier trimestre, suivre un cours de raccordement d'arithmétique commerciale, de comptabilité et de sténographie et, durant le second trimestre, un
cours de raccordement de dactylographie; en septembre, ils subissent un
examen de droit commercial et d'économie commerciale (programme de
deuxième année).

Les élèves sortant de la deuxième année du degré supérieur d'une école primaire du canton sont admis conditionnellement, sans examen, en première année, s'ils sont au bénéfice de notes suffisantes. Ceux qui possèdent le certificat d'études primaires supérieures sont admis conditionnellement, sans examen, en deuxième année.

Classe d'administration. — Conditions exigées pour l'admission : avoir 16 ans dans l'année ; être porteur du certificat d'études secondaires (deux langues étrangères).

Les certificats d'études et les livrets scolaires (avec les dernières notes) doivent être présentés au secrétariat avant le 6 avril.

L'Etat de Vaud accorde des dispenses d'écolage et des bourses d'études aux élèves méritants de condition modeste.

Vacances de Pâques ESPAGNE

Du 4 au 16 avril 1955

Nîmes, Saragosse, Madrid, l'Escurial, Tolède, Valencia, Barcelone. Prix forfaitaire Fr. 560.-. Renseignements, circulaires. Délai d'inscription : 23 mars.

VOYAGES CACHELIN & LEUBA, La Tour-de-Peilz, Tél. 5.23.10 VOYAGES MUGELLESI, Vevey, Tél. 5.33.53

Collège Piezze Vizet

Ch. des Cèdres 3

LAUSANNE

Tél. 24.15.79

prépare aux

COLLÈGES - ECOLE DE COMMERCE - MATURITÉS

Ecole normale

1945: 88 élèves

1955: 221 élèves

*

Dir. Paul Cardinaux Louis Vullièmoz

Vos imprimés

exécutés avec goût par l'

Imprimerie CORBAZ S.A. Montreux

A l'enseigne de la Lampe Eternelle

vous trouverez un cadre accueillant

Un bon vin et des spécialités au fromage

E. PAUTEX

Caroline 1

Lausanne

ECOLE SUISSE DE CÉRAMIQUE

ECOLE CANTONALE

Tél. (021) 24 92 14

RENENS-LAUSANNE

Certificat fédéral de capacité Nouvelle direction: Dr Burkhardt Orientation artistique: J. J. Mennet Formation artisanale complète artistique et technique. Préparation industrielle pour cadres

Stage d'orientation du 21 - 26 février / Réception sur rendez-vous